

COUPE DES CUADRILLAS

Article 1 - Cette épreuve aura lieu le 17 Septembre 2006 à SAMADET et sera organisée par le Comité Régional du Landes Béarn, sous le couvert de la F.F.C.L.

Ce règlement est publié sous réserve des modifications qui seront apportées par la Commission Sportive et qui n'ont pu être intégrées dans cette édition.

Article 2 - Cette épreuve sera disputée entre :

- a) les cuadrillas vainqueurs de chacun des deux challenges,
- b) une autre cuadrilla (ou deux si une même équipe remporte les deux challenges) sera retenue pour disputer cette coupe classée : au meilleur total des deux moyennes obtenues dans les challenges (7 courses minimum dans le challenge Landes Béarn, et 5 courses minimum dans le challenge Armagnac), la plus mauvaise course de chaque challenge enlevée. Minimum de 5 courses disputées.

Article 3

Déroulement de la première partie :

Chaque cuadrilla devra effectuer :

- 2 sorties 8 écarts
 - 1 vache sans corde pour 8 figures minimum (8 écarts ou 7 écarts et 1 saut)
- L'ordre de sortie sera :

- 1) cuadrilla classée 3ème 1 sortie 8 écarts
- 2) cuadrilla classée 2ème 1 sortie 8 écarts
- 3) cuadrilla classée 1ère 1 sortie 8 écarts
- 4) cuadrilla classée 3ème 1 sortie 8 écarts
- 5) cuadrilla classée 2ème 1 sortie 8 écarts
- 6) cuadrilla classée 1ère 1 sortie 8 écarts
- 7) cuadrilla classée 3ème 1 vache sans corde
- 8) cuadrilla classée 2ème 1 vache sans corde
- 9) cuadrilla classée 1ère 1 vache sans corde

10) sortie des sauteurs pour 1 saut pieds joints et 1 saut périlleux ou vrillé même ordre de passage 3 - 2 - 1 -

Déroulement de la deuxième partie :

Le classement de la 1ère partie donnera l'ordre de passage en 2ème partie (ordre inverse du classement).

Chaque cuadrilla effectuera 2 sorties de 8 écarts ou 7 écarts + 1 saut, dont 1 sortie effectuée avec la meilleure vache de la première partie.

Le meilleur pointage obtenu au cours des 2 dernières sorties sera doublé.

L'ordre de sortie sera :

- 1) cuadrilla classée en 3 1 sortie 8 écarts
- 2) cuadrilla classée en 2 1 sortie 8 écarts
- 3) cuadrilla classée en 1 1 sortie 8 écarts
- 4) cuadrilla classée en 3 1 sortie 8 écarts

- 5) cuadrilla classée en 2 1 sortie 8 écarts
- 6) cuadrilla classée en 1 1 sortie 8 écarts
- 7) sortie des sauteurs pour 1 saut de l'ange et 1 saut périlleux dans l'ordre de passage des cuadrillas.

Un seul saut vrillé sera accepté dans l'ensemble de la course.

Pointage :

On totalisera pour chaque cuadrilla les pointages du travail devant :

- les 4 vaches à écarter,
 - la vache sans corde,
 - les 4 sauts,
 - les pointages du bétail, de 4 vaches à écarter + la vache sans corde.
- (La vache du sauteur ne comptera pas, ne seront sélectionnées que 2 vaches)

N.B. Le pointage de la meilleure sortie de la 2ème partie a été doublé.

Cuadrilla :

Chaque cuadrilla présente au Délégué sportif avant le paséo, ses 5 écarteurs titulaires ainsi que celui qui écartera la vache sans corde. Chaque titulaire devra effectuer au moins 4 écarts.

Vaches :

Il y aura par ganadero 3 vaches avec corde, 1 vache sans corde et 1 vache pour les sauteurs (pour 2 ganaderos seulement).

Article 4 - blessures.

- a) d'une coursière : chaque ganadero prévoit une vache de remplacement qui restera dans son camion ;
- b) de la vache sans corde : en cas de sortie «très incomplète», on accordera un pointage forfaitaire de 3 points à la vache et de 7 points au travail ;
- c) d'un torero titulaire : il est remplacé par l'écarteur de sa cuadrilla en cas de blessure constatée par le médecin de la course ;
- d) du sauteur (ou des sauteurs) : les sauts manquants seront exécutés par tout autre torero (sauts à la course). Les sauts ne pourront en aucun cas être remplacés par des écarts ;
- e) de la vache à sauter : les sauts manquants seront effectués sur la 2ème coursière amenée à cet effet.

Article 5 - jury (idem compétition fédérale et grands concours)

2 jurys.

Le pointage du bétail sera la moyenne entre les deux jurys.

Article 6 - primes de résultats et coupes.

Les primes seront fixées par le Comité Régional organisateur et tiendront compte des recettes et des subventions. Indépendamment de ces prix, les cuadrillas classées aux challenges recevront les prix prévus pour ces épreuves lors de la Soirée des Trophées.
Si un représentant d'une cuadrilla ne se présente pas, le prix sera supprimé.

Article 7 - Tout cas non prévu au présent règlement sera tranché par les délégués sportifs après avis des ganaderos et chefs de cuadrillas.